

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 3 avril 2023, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

- M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no 3
- M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
- Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Est absent :

- M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance 6 mars 2023
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2023
- 4.0 Adoption des comptes payés de mars 2023
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour mars 2023

- 6.0 Période de questions

- 7.0 Règlement :
 - 7.1 Adoption du règlement no 668 modifiant le règlement no 667 décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du Pont à Raymond) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Adoption des états financiers 2022 de la Ville de Waterville
 - 8.2 Adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie
 - 8.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Enveloppe des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Demande exercice 2023-2024
 - 8.4 Octroi contrat pour la fourniture d'Alun pour 2023
 - 8.5 Octroi contrat pour l'abat-poussière pour 2023
 - 8.6 Adoption budget OMH 2022 révisé
 - 8.7 PIIA 2023-03-0004 – Rénovation 400 Principale Sud
 - 8.8 Offre de service – Gestion et opération usine d'épuration
 - 8.9 Appui au projet de Gestion durable des eaux de pluie et réduction des ilots de chaleur dans les périmètres urbains de la MRC de Coaticook déposé par la MRC de Coaticook au programme OASIS du MELCCFP
 - 8.10 Octroi achat d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve



- 8.11 Demande de subvention au Conseil du patrimoine religieux du Québec, Volet 2 :
Requalification des lieux de culte patrimoniaux
- 8.12 Matières résiduelles fertilisantes (MRF) – Demande au gouvernement du Québec
d’appliquer le principe de précaution et de resserrer l’encadrement de l’industrie par
règlement
- 9.0 Varia
- 10.0 Questions des contribuables
- 11.0 Levée de l’assemblée

5369-2023-04-03 **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d’ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l’unanimité

D’adopter l’ordre du jour déposé avec les ajouts suivants :

- 7.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 669
modifiant le règlement de zonage no. 614 afin de modifier la zone R-14
- 7.3 Adoption du projet de règlement numéro 669 modifiant le règlement de
zonage no. 614 afin de modifier la zone R-14

5370-2023-04-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2023**

CONSIDÉRANT l’article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l’égard de l’ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 6 mars au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l’unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 soit adopté.

5371-2023-04-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2023**

CONSIDÉRANT l’article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l’égard de l’ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;



CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 29 mars au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mars 2023 soit adopté.

5372-2023-04-03 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1ER AU 31 MARS 2023**

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett.
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 mars 2023 soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 31 mars : 292 489.91 \$
Les salaires du 1er au 31 mars: 52 372.11 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 327.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2023

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de mars 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

5373-2023-04-03 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 668 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 667 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DU PONT À RAYMOND) ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais

Le vote est demandé par le conseiller au siège no 6 René Bessette

Le conseiller au siège no. 2, Gaétan Lafond, vote pour
Le conseiller au siège no. 3, Karl Hunting, vote pour
Le conseiller au siège no. 4, Gordon Barnett, vote pour
La conseillère au siège no.5, Véronique Blais, vote pour
Le conseiller au siège no.6, René Bessette, vote contre

Et résolu à la majorité des conseillers présents



D'adopter le règlement # 668 intitulé « Règlement no 668 modifiant le règlement no 667 décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts ».

5374-2023-04-03 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 669 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 614 AFIN DE MODIFIER LA ZONE R-14**

M. Gaétan Lafond, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement de zonage no 614 afin de modifier la Zone R-14.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

5375-2023-04-03 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 669 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 614 AFIN DE MODIFIER LA ZONE R-14**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville a adopté un règlement de zonage 614 pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville juge à propos de modifier la zone R-14;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage 614 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été adopté lors de l'assemblée du 3 avril 2023;

En conséquence,
Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement numéro 669 modifiant le règlement de zonage no. 614 afin de modifier la zone R-14;

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone R-14 à même une partie de la zone R-15. La zone visée est délimitée au nord par la zone M-1, au sud par la zone R-15, l'ouest par la zone R-3 et à l'est par la zone R-1.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1er mai 2023, à 19 h, au 170 rue Principale Sud, à Waterville. Au cours de cette assemblée, Mme Nathalie Dupuis ou toute



personne qu'elle désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

5376-2023-04-03 **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022 DE LA VILLE DE WATERVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé le rapport financier consolidé de l'année 2022 à la Ville de Waterville ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville adopte le rapport financier consolidé au 31 décembre 2022.

5377-2023-04-03 **ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil sport loisir de l'Estrie offre des services d'accompagnement et de support-conseil aux Villes et municipalités de l'Estrie;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville renouvelle son adhésion au Conseil sport loisir de l'Estrie;

DE payer la somme de 100 \$ pour défrayer le coût de son adhésion pour la prochaine année ;

DE nommer M. Karl Hunting et M. Gaétan Lafond comme représentants de la Ville aux activités du CSLE.

5378-2023-04-03 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – ENVELOPPE DES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – DEMANDE EXERCICE 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Waterville a plus de 49 kilomètres de chemins à entretenir ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville possède plusieurs chemins demandant des travaux en 2023 :

Asphaltage des rues Principale Sud, rue King, le pont sur la rue Principale Nord et chemin Broadhurst.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville sollicite un montant de 100 000 \$ à Madame Geneviève Hébert, députée, dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale – Projets



particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) ». Cette aide permettra à la Ville de réaliser des travaux importants.

5379-2023-04-03 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ALUN POUR 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter de l'alun pour le traitement de ses eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu deux soumissions se décrivant comme suit ;

Entreprise	Prix par kg (avant taxes)	Montant (avant taxes)
Brenntag Canada Inc.	0.7600 \$	13 680.00 \$
Univar Solutions	0.8024 \$	14 443.20 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Brenntag Canada Inc. représente le prix le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue dans le budget 2023 de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de la compagnie Brenntag Canada Inc. pour la fourniture d'alun pour l'année 2023.

5380-2023-04-03 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE L'«ABAT-POUSSIÈRE» POUR 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acheter de l'abat-poussière pour l'entretien de son réseau routier pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions de 2 entreprises différentes se décrivant comme suit ;

Entreprise	Prix par litre	Total avant taxes	Total taxes incluses
Somavrac 20% vrac pour 94 000 litres	0.2874 \$ Avant tx	27 015.60 \$	31 061.18 \$
Entreprises Bourget 20% vrac pour 94 000 litres	0.2857 \$ Avant tx	26 855.80 \$	30 877.46 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Entreprises Bourget représente le prix le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue dans le budget 2023 de la Ville de Waterville;



Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de la compagnie Entreprises Bourget;

D'autoriser l'achat de 94 000 litres de solution abat-poussière 20% Vrac;

D'autoriser la dépense de 26 855.80 \$ plus taxes ;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

5381-2023-04-03 **ADOPTION BUDGET OMH 2022 RÉVISÉ**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé en date du 6 décembre 2022 de l'Office d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Waterville (2147) pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2022 s'élève à 25 183 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Ville de Waterville à 2 798 \$;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte le budget 2022 révisé tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 6 décembre 2022.

5382-2023-04-03 **PIIA 2023-03-0004 – RÉNOVATION 400 PRINCIPALE SUD**

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot 1 801 689 se trouve dans le secteur rue Principale Sud de Waterville et qu'un PIIA est exigé;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation va garder le cachet antique de la résidence en ne touchant presque pas à la structure extérieure du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a remis les plans des travaux à venir;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a remis la description des travaux qui vont être effectués sur la résidence et qu'elle respecte les normes établies selon le règlement du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation de la résidence ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande pour les rénovations de la résidence situé au 400 rue Principale Sud;



Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la présente demande tel que recommandé par le CCU.

5383-2023-04-03 **OFFRE DE SERVICE – GESTION ET OPÉRATION USINE D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit donner un mandat de gestion des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'Aquatech pour la gestion et l'opération de l'usine d'épuration pour 2023 ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service no 20230177 d'Aquatech pour gestion et l'opération de l'usine d'épuration pour 2023 au montant de 7 050 \$ avant les taxes applicables.

5384-2023-04-03 **APPUI AU PROJET DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE ET RÉDUCTION DES ILOTS DE CHALEUR DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS DE LA MRC DE COATICOOK DÉPOSÉ PAR LA MRC DE COATICOOK AU PROGRAMME OASIS DU MELCCFP**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville désire appuyer la MRC de Coaticook pour le projet de Gestion durable des eaux de pluie et réduction des îlots de chaleur dans les périmètres urbains de la MRC de Coaticook qu'elle entend déposer au programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE le projet fait suite à la mission en France réalisée en 2022 sur l'adaptation aux aléas fluviaux en milieux urbains, à la Stratégie de détection et de réduction des sources de coliformes fécaux de la rivière Coaticook en plus de répondre aux obligations municipales du projet de loi 67 sur l'identification des îlots de chaleur et surface imperméable;

CONSIDÉRANT QUE le projet a comme objectif de proposer des aménagements permettant de réduire les risques associés aux pluies intenses et aux îlots de chaleur dans le périmètre urbain de six municipalités de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de projet est originale et comporte un volet de recherche qui permettra de proposer des solutions qui seront appuyées par les plus récentes connaissances scientifiques.

CONSIDÉRANT QUE le projet est très ancré dans le milieu, car les municipalités seront sollicitées tout au long du projet et seront des acteurs privilégiés tant pour la documentation des enjeux que pour la recherche de solutions acceptables, adaptées à leur milieu;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville appuie le projet de Gestion durable des eaux de pluie et réduction des ilots de chaleur dans les périmètres urbains de la MRC de Coaticook déposé par la MRC de Coaticook au programme OASIS du MELCCFP;

QUE la Ville de Waterville s'engage activement dans le projet, par l'entremise de la participation en temps de M. Allen Desrosiers, responsable du service des travaux publics qui représentera une contribution en nature au projet d'une valeur de 5 000 \$;

QUE la Ville de Waterville s'engage également financièrement dans le projet pour un montant de 2 500 \$.

5385-2023-04-03 **OCTROI ACHAT D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE NEUVE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offre public de la Ville de Waterville pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions de 2 entreprises différentes se décrivant comme suit ;

Entreprise	Total avant taxes	Total taxes incluses
Longus Estrie	211 007.00 \$	242 605.30 \$
Brandt Tractor Ltd	247 720.00 \$	284 816.07 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Longus Estrie représente le prix le plus bas conforme;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission de l'entreprise Longus Estrie pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve au montant de 211 007.00\$ plus les taxes applicables;

DE financier la dépense de la façon suivante :

Emprunt au fonds de roulement pour un montant de 221 530 \$ sur 10 ans à partir de 2024.

Le paiement sera fait sur réception de la chargeuse-rétrocaveuse neuve pour un montant de 211 007.00\$ plus les taxes applicables.



**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC,
VOLET 2 : REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE PATRIMONIAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a fait réaliser en 2020 dans le cadre d'une subvention du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec (CPRQ) un carnet de santé et des plans préliminaires pour la transformation de l'église ABVM en lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a fait réaliser en 2021-2022 dans le cadre d'une subvention du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec (CPRQ), plusieurs expertises professionnelles menant à des plans préliminaires pour la transformation de l'église ABVM en lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE des représentants de la bibliothèque, du Centre culturel et communautaire, de la FADOQ et de la Société d'histoire de Waterville ont participé étroitement aux rencontres pour s'assurer que la transformation de l'église réponde à leurs besoins et ceux de la population;

CONSIDÉRANT QUE le CPE occupera dans les prochains mois le bâtiment présentement utilisé par le Centre culturel et communautaire, ce qui impliquera une relocalisation dans de nouveaux locaux;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville veut utiliser le volet 2 de la subvention pour procéder à la réalisation de la transformation de l'église en lieu multifonctionnel selon les plans préliminaires réalisés dans le cadre du volet 1 ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville a procédé à l'acquisition de l'église en décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville a déposé un projet au programme PRACIM et qu'en janvier 2023 une correspondance du MAMH notait ce projet prioritaire et qualifié pour les prochaines étapes d'analyse pour le financement demandé;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la présentation de la demande d'aide financière au volet 2 du programme de subvention visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec;

D'autoriser Madame Nathalie Isabelle, directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

**MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC D'APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET DE RESSERRER L'ENCADREMENT
DE L'INDUSTRIE PAR RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-01-13, adoptée par le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland rejoint les préoccupations des élus de la Ville de Waterville;



CONSIDÉRANT QUE les matières résiduelles fertilisantes (MRF) sont des résidus industriels ou municipaux, composés notamment de boues provenant du traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, des changements législatifs et des assouplissement administratifs liés au recyclage des MRF ont été apportés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les reportages de Radio-Canada sur l'épandage des boues municipales, un à l'émission La semaine verte et un à l'émission Enquête mettent en lumière plusieurs problématiques liées à l'usage des MRF sur les terres agricoles du Québec et des États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE les MRF contiennent des contaminants tels que le cadmium, les dioxines, les furannes et plusieurs autres qui sont encore inconnus du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT le peu de données existantes sur les teneurs des biosolides par rapport aux contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

CONSIDÉRANT QUE les PFAS sont des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques dont les molécules, plutôt que de se dégrader, s'accumulent dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les PFAS sont associés à des problèmes liés à la reproduction, au développement, au système endocrinien, au foie, aux reins et au système immunitaire et qu'ils sont considérés par le Centre international de Recherche sur le Cancer comme potentiellement cancérigènes pour l'homme;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux produits chimiques que l'on retrouve dans les MRF peuvent causer des dommages irréversibles pour l'environnement et que leur usage dans le cadre d'activités agricoles peut avoir de graves conséquences sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques environnantes et, ultimement, sur la qualité de vies des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'État du Maine a récemment interdit l'épandage des boues d'épuration sur son territoire États-Unis, à la lumière d'une enquête, afin de mieux établir la dangerosité des matières qu'elles peuvent contenir;

CONSIDÉRANT QUE le reportage de l'émission Enquête diffusée par Radio-Canada a démontré que des boues d'épuration interdites au Vermont sont épandues sur les terres agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'encadrement de l'industrie des MRF est insuffisant comme en témoignent les échantillons prélevés par Radio-Canada dans le cadre de son enquête, lesquels ont démontrés des teneurs largement plus élevées de PFAS que les standards établis par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP confie aux seuls agronomes la responsabilité d'élaborer les plans agroenvironnementaux de recyclage pour les agriculteurs tandis que ceux-ci peuvent aussi être à l'emploi des compagnies de valorisation, ce qui tend à placer ces derniers en position de conflit d'intérêts;



CONSIDÉRANT QUE pour toutes ces raisons, le conseil de la Ville de Waterville désire appuyer la démarche de la municipalité de Cleveland;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution dans la gestion des MRF en cessant d'autoriser leur épandage sur les terres agricoles du Québec par le biais d'un moratoire, et ce, le temps qu'un débat public ait lieu sur la question et que soit adopté un cadre réglementaire strict afin d'éviter que soient étendues dans l'environnement des concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

QUE la Ville de Waterville demande au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement de l'industrie des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts;

QUE les gouvernements du Canada et du Québec coopèrent pour que cesse l'importation des matières résiduelles fertilisantes MRF des États-Unis ou d'ailleurs, et ce, le temps que des mesures réglementaires plus sévères soient mises en place et qu'un débat public ait lieu sur l'opportunité ou non de recevoir les boues municipales d'un autre pays que le Canada;

QUE cette résolution soit transmise au MELCCFP, au ministère de la Santé et des Services sociaux MSSS, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec MAPAQ, à l'Union des producteurs agricoles UPA, à la députée provinciale madame Geneviève Hébert, à la Fédération québécoise des municipalités FQM, à l'Union des municipalités du Québec UMQ, ainsi qu'à la MRC de Coaticook ainsi qu'à toutes les municipalités qui la constitue.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune personne présente.

5388-2023-04-03 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19 h 15.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

